Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20231027-DEC2023-111-DE Date de télétransmission : 27/10/2023 Date de réception préfecture : 27/10/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE 143 rue du château 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél: 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT N° D2023-111

Objet : Convention d'assistance en urbanisme

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT les besoins d'assistance en urbanisme du service Autorisation du Droit des Sols (ADS) ;

- DECIDE de signer une convention d'assistance en urbanisme avec la SAS EFU Rhône-Alpes Auvergne pour une durée d'un an qui prendra effet le 2 novembre 2023.
- PRECISE que cette convention sera renouvelable deux fois.

En application du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire. Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 octobre 2023
Publiée le 0 2 NOV. 2023

Fait à Chazey-sur-Ain, le 27 octobre 2023.

Le Président

de la Communauté de communes puté DE CO

Siège

CHAZEY SUR AIN

APLAINED

Pour le président et par délégation,

Le 1^{er} vice-président, Marcel JACQUN

Jean-Louis GUYADE